

NOTRE RÉPUBLIQUE, NOS INSTITUTIONS

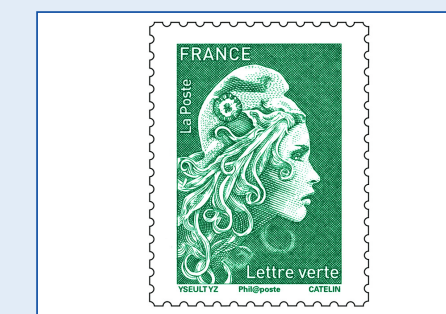
LE FAISCEAU DE LICTEUR



Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel. Les faisceaux sont constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats et dont ils exécutaient les sentences. La Révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union

et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée constituante impose en 1790 ses « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France. Les initiales RF (République française) figurent sur le bouclier. Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix. Ces éléments figurent notamment sur les costumes des préfets et des officiers généraux.

MARIANNE



Pour l'immense majorité des Français, Marianne est l'incarnation de la République. En septembre 1792, il fallait à la République naissante une représentation qui rompe avec les sceaux royaux, jusque-là tous masculins. La représentation d'une femme, drapée à l'antique, tenant une lance dont la pointe supporte un bonnet phrygien, symbole de la liberté aussi emprunté à la Rome antique, s'est

imposée. Au fil de l'histoire, la représentation a évolué jusqu'à prendre le visage d'actrices ou de personnalités féminines célèbres. Elle est souvent parée d'un bonnet phrygien, mais pas toujours. Le prénom est venu plus tard et ses origines sont plus obscures pour l'historien. Elle est devenue une allégorie dont la figuration sur des objets ou sur des supports comme les timbres-poste suffit à signifier la République.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

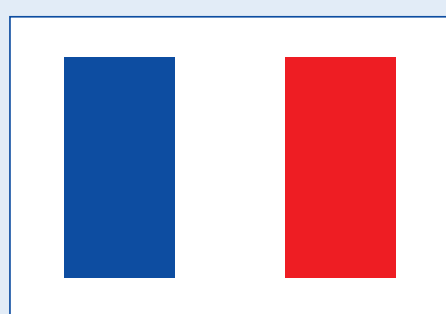


Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'im-

poser sous la III^e République et est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et

fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve notamment sur les pièces de monnaie ou les timbres.

TROIS COULEURS POUR LE DRAPEAU DE LA NATION



À l'origine, l'histoire du drapeau se confond avec l'espoir d'une transformation pacifique et sereine de la monarchie absolue vers la monarchie constitutionnelle. C'est le sens de l'ajout de la couleur royale, le blanc, aux couleurs de la ville de Paris, le bleu et le rouge, dans les jours qui suivent la prise de la Bastille. Le choix de trois couleurs rappelle d'autres événements révolutionnaires, dont ceux de la révolution américaine. La Révolution a donc accompli, elle aussi, une révolution visuelle qui a préparé une autre révolution, celle de l'appropriation par les plus humbles d'un emblème. Jusqu'à présent, seules les grandes fa-

milles nobles, traditionnellement dédiées au métier des armes disposaient d'armoiries et de blasons. Le partage d'un même drapeau est donc en France l'indice d'une démocratisation. C'est d'ailleurs la République qui donne sa forme définitive au drapeau, en 1794. La restauration en 1814 n'en a pas voulu, mais une nouvelle révolution, celle des Trois Glorieuses de 1830, en fait à nouveau l'emblème de la nation. Le drapeau tricolore est resté l'emblème national de la France jusqu'à nos jours. Il est aujourd'hui le seul emblème national, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République.

LE DRAPEAU EUROPÉEN



Le drapeau européen est le symbole de l'Union européenne et, plus largement, de l'identité et de l'unité de l'Europe. Le drapeau européen est constitué d'un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles symbolisent les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres, bien que le cercle soit symbole d'unité. L'histoire du drapeau remonte à 1955, époque à laquelle le Conseil de l'Europe, qui défend les droits de l'homme et promeut

la culture européenne, en fait son emblème. Il encouragera par la suite les nouvelles institutions européennes à l'adopter à leur tour. En 1983, le Parlement européen décide que le drapeau des Communautés sera celui du Conseil de l'Europe. En 1985, les chefs d'État et de gouvernement des États membres font du drapeau l'emblème officiel des Communautés européennes (qui deviendront l'Union européenne). En outre, toutes les institutions européennes disposent désormais de leur propre emblème.

LE BLASON DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

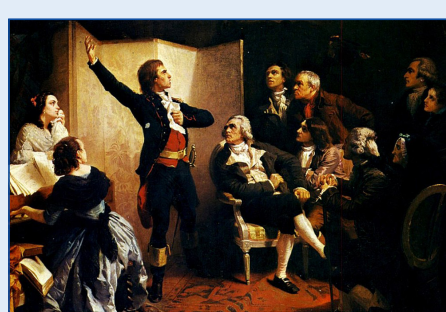


En réunissant les armes de la Provence, du Dauphiné et du Comté de Nice, ce blason illustre la cohésion du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ancré dans la tradition, il témoigne de la solidarité entre les cultures. Provençaux, Alpains et Azuréens ont à maintes reprises montré leur attachement à cette identité emblématique de leur histoire. Le blason de la région fédère ainsi les cultures présentes sur les 6 départements de son territoire : Alpes-de-

Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse. **Blason de la Provence** : les couleurs rouge et or du blason de la Provence remontent au XII^e siècle, à l'époque où elle portait les armes d'Aragon. Cela explique que c'est également le blason du Roussillon. **Blason du Dauphiné** : le Dauphin était l'emblème des seigneurs du Dauphiné (Albon, Bourgogne et la Tour du Pin) qui

se sont succédé du XI^e au XIV^e siècle. Le Dauphin est aussi le titre donné à l'héritier du royaume de France. **Blason du comté de Nice** : l'aigle de Nice provient du Saint Empire romain germanique dont dépendait la maison de Savoie. Les trois sommets sous l'animal symbolisent les monts Alban, Gros et Chauve. En 1860, la population du comté de Nice se prononça favorablement par plébiscite en faveur de la réunion à la France, consacrée par le traité de Turin.

LA MARSEILLAISE DE ROUGET DE LISLE



À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle, compose dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès

est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795. Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830. La III^e République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une « version officielle » est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958.

[...]

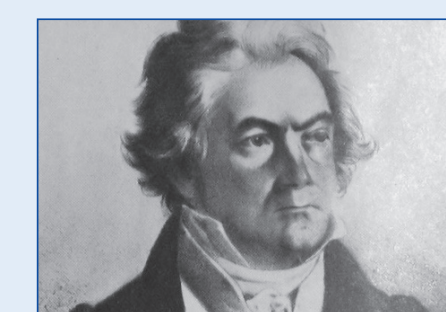
Couplet n°6
Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

... 7 couplets
Le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792.

Couplet n°1
Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain
Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

L'HYMNE EUROPÉEN



La mélodie symbolisant l'Union européenne est celle de la Neuvième symphonie composée en 1823 par Ludwig van Beethoven, qui a mis en musique l'« Ode à la joie », poème écrit en 1785 par Friedrich von Schiller. Plusieurs auteurs ont écrit

des paroles en français sur la musique de Beethoven. Aucun ne constitue une version officielle de l'hymne européen, qui est une musique sans paroles. Le texte ci-dessous a été écrit par Jacques Serres en 2011.

Couplet n°1
Chantons pour la paix nouvelle
De notre Europe unifiée,
Quand l'Histoire nous rappelle
Les massacres du passé.

Quand nos peuples dans la tourmente
Vivaient dans la haine et le sang,
Oh ! Quelle joie nous enchante
Plus de guerre pour nos enfants. (bis)

Couplet n°2
Sans que les frontières anciennes
N'entraient leurs destinées,
Nos filles seront sereines
Et nos fils épris de paix.

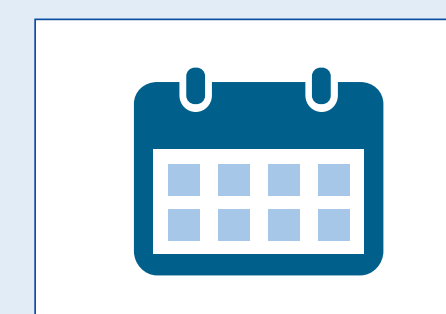
Quand ensemble ils sauront dire
En toutes langues « bienvenue »
Et pourront enfin construire
Ce monde tant attendu. (bis)

Couplet n°3
Démocratie notre rêve
De plus haute antiquité
Pour toi notre chant s'élève
Europe et fraternité.

Nous chanterons pour que progressent
Les idées de l'humanité,
Et pour que jamais ne cessent
La joie et la liberté. (bis)

Jacques Serres, 2011, droits réservés

LES JOURS FÉRIÉS COMMÉMORATIFS



1^{er} mai - Fête du Travail : la fête du Travail du 1^{er} mai provient des combats du monde ouvrier pour obtenir la journée de huit heures, à la fin du XIX^e siècle. En 1884, les syndicats américains choisissent de lancer leur action à cette date, alors que la journée de travail était de 10 heures ou plus. Les syndicats obtiennent la journée de huit heures, dans la plupart des pays, entre les deux guerres mondiales. Après la Seconde Guerre mondiale, cette journée de commémoration est instaurée dans de nombreux pays.

8 mai - Libération de 1945 : le 8 mai 1945, les combats de la Seconde Guerre mondiale cessent à la suite de la capitulation allemande signée une première fois à Reims le 7 mai et une deuxième fois à Berlin, le 8 mai. Le choix de commémorer cette date fait rapidement consensus. Pourtant elle ne s'impose dans le calendrier des jours fériés qu'au terme d'une série de péripéties (notamment entre 1959 et 1981 où le 8 mai n'est plus férié). Peu de pays consacrent un jour férié à cette commémoration. Les Russes célèbrent la victoire le 9 mai. Cette journée de commémoration coïncide avec la fête instaurée par la loi du 10 juillet 1920. Celle-ci invite à célébrer la Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme à la faveur du jour anniversaire de la libération d'Orléans le 8 mai 1429 par une armée sous le commandement de Jeanne d'Arc.

14 juillet - Fête nationale : par la loi du 6 juillet 1880, la République choisit de faire du 14 juillet, la fête nationale. Mais que fête-t-on ? La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, ou la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790 ? Le peuple en armes qui se révolte et met fin à l'absolutisme ou celui qui se rassemble et adhère, à la faveur de la fédération des gardes nationaux venus de toutes les provinces, au projet politique d'une « Nation » unie à la « Loi » et au « Roi » ? Le débat resurgit périodiquement sur le sens à donner à la fête nationale ; il fut vif dès l'origine. Pourtant, il faut l'admettre, en ne fixant aucune interprétation définitive, les députés ont assuré le succès du 14 juillet comme fête nationale.

11 novembre - Armistice de 1918 : l'armistice, signé le 11 novembre 1918 dans un wagon placé dans la clairière de Rethondes, a mis fin à ce que l'on nomme en France depuis 1915, la Grande Guerre. Cette date ne s'est imposée comme une journée de souvenir que lentement. Ainsi, en 1919, c'est le 14 juillet que l'on fête la victoire dans un immense défilé et c'est le 2 novembre, qui est traditionnellement le « jour des morts », que les familles commémorent le souvenir des disparus dans un cadre plus intimiste. Le chagrin est alors si grand que la République réalise le 11 novembre 1920 un projet commémoratif imaginé dès 1916 : l'inhumation sous l'Arc de triomphe du soldat inconnu, héros anonyme représentant de tous les poilus. Le 11 novembre ne devient un jour chômé qu'après un vote du Parlement, le 24 novembre 1924. La République crée alors un rituel commémoratif qui demeure aujourd'hui encore en vigueur et qui vise également à donner une leçon de civisme aux plus jeunes. En Allemagne, une journée du deuil national est célébrée mi-novembre.